



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

---

***Avis public d'entrée en vigueur du Règlement  
2025-569 – Décrétant des travaux de voirie et  
de pavage sur le chemin Gingras et côte du  
Piedmont et autorisant un emprunt pour en  
acquitter le coût***

---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 5 mai 2025, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2025-569 – Décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte de Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Ce règlement vise des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et décrète un emprunt de 850 000 \$ pour une période de vingt (20) ans pour en acquitter les coûts, dont le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 9 mai 2025.

**MARC MARIN**

Directeur général et greffier trésorier

---

**Certificat de publication relatif au Règlement 2025-569 – Décrétant des travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût**

---

Je, soussignée, Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié et affiché conformément à la loi, au bureau municipal situé 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley, au 50 de la Grand-Rue à Sainte-Catherine-de-Hatley et sur le site internet de la municipalité à compter du 9 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 mai 2025.

  
\_\_\_\_\_  
MARC MARIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL